

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : NO-RINSE SANITIZER
Code du produit : A100150

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Désinfectant/ Assainissant sans rinçage
Numéro d'identification canadien du médicament (DIN) : 02500329
Restrictions d'emploi : Usage industriel et institutionnel seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
12 James St N, Suite 201 A
Hamilton, ON L8R 2J9
Canada

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le CANUTEC CANADA OR CHEMTREC USA 24h/24, 7j/7
Pour les États-Unis et le Canada : CANADA: 613 996 6666 or *666 on a cell phone | USA: 800 424 9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2	H401	Toxique pour les organismes aquatiques
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mention d'avertissement (GHS CA)	: Danger
Mentions de danger (GHS CA)	: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H401 - Toxique pour les organismes aquatiques H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (GHS CA)	: P260 - Ne pas respirer les mist/spray. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter protective gloves/eye/face protection. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette). P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans hazardous or special waste collection point, in accordance with local/provincial/federal regulations .

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Alkyl(C=12-18) benzyl dimethyl ammonium chloride	Alkyl(C=12-18) benzyl dimethyl ammonium chloride	n° CAS: 68391-01-5	1 – 5
C12-14 Alkyl dimethyl ethylbenzyl ammonium chloride	Ethyl-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	n° CAS: 85409-23-0 or 68956-79-6	1 – 5

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les mist/spray. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair et incolore.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Sans parfum ajouté
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7.5 – 8.5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93.3 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.99 – 1
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme de l'eau

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts. Tensioactifs anioniques. Chaleur et flamme.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Alkyl(C=12-18) benzyl dimethyl ammonium chloride (68391-01-5)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
C12-14 Alkyl dimethyl ethylbenzyl ammonium chloride (85409-23-0 or 68956-79-6)	
DL50 orale rat	344 mg/kg de poids corporel Animal: rat
ATE CA (oral)	344 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	:	Brûlures.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alkyl(C=12-18) benzyl dimethyl ammonium chloride (68391-01-5)	
CL50 - Poissons [1]	5.914 mg/l Source: EPISUITE
CE50 - Crustacés [1]	4.423 mg/l Source: EPISUITE
CE50 96h - Algues [1]	4.813 mg/l Source: EPISUITE
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.91 Source: EPISUITE, estimate

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alkyl(C=12-18) benzyl dimethyl ammonium chloride (68391-01-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.91 Source: EPISUITE, estimate

12.4. Mobilité dans le sol

Alkyl(C=12-18) benzyl dimethyl ammonium chloride (68391-01-5)	
Mobilité dans le sol	1002
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.91 Source: EPISUITE, estimate

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou reemplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Description document de transport (TDG) : UN1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8

Étiquettes de danger (TDG) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN1903

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	5 L
Quantités exemptées (TDG)	E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	153

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

NO-RINSE SANITIZER

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Alkyl(C=12-18) benzyl dimethyl ammonium chloride (68391-01-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

C12-14 Alkyl dimethyl ethylbenzyl ammonium chloride (85409-23-0 or 68956-79-6)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07/19/2022

Textes complet des phrases H:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.